



Cofinancé par  
l'Union européenne

# GUIDE INDICATEURS A L'ATTENTION DES TERRITOIRES ITI PROGRAMMATION 2021-2027

Région Île-de-France

## Résumé

Ce guide de gestion en matière d'indicateurs et de collecte des données a pour objectif de développer l'ensemble des pratiques permettant d'assurer une qualité du suivi des réalisations des opérations et du renseignement des indicateurs. Pour ce faire, il développe à chacune des principales étapes administratives du projet (instruction, suivi de la mise en œuvre, visite sur place, contrôle de service fait), les bons réflexes à avoir et l'ensemble des éléments permettant aux gestionnaires des dossiers et aux territoires ITI d'accompagner les porteurs de projets dans ce travail. Cet exercice est d'une grande importance car il permet de valoriser les réalisations des opérations, et plus largement, l'impact du FEDER sur le territoire francilien.

Direction des stratégies européennes

## Table des matières

Avant-propos .....	2
Objectif du guide .....	2
Les indicateurs renseignées par la région .....	2
OS 1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics .....	3
Type d'action 1.2.1 – Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services .....	3
Quels indicateurs utiliser pour mon projet .....	3
Présentation des indicateurs .....	4
OS 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre .....	6
Type d'action 2.1.1 – Le soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux .....	6
Quels indicateurs utiliser pour mon projet .....	6
Présentation des indicateurs .....	6
OS 2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources .....	8
Type d'action 2.6.3 – Mobiliser et accompagner les territoires bénéficiant du dispositif « Investissement territorial intégré » vers l'économie circulaire .....	8
Quels indicateurs utiliser pour mon projet .....	8
Présentation des indicateurs .....	8
OS 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.....	9
Type d'action 2.7.1 – Action visant à rétablir un réseau écologique fonctionnel à l'échelle des territoires.....	9
Quels indicateurs utiliser pour mon projet .....	9
Présentation des indicateurs.....	9

## Avant-propos

### Objectif du guide

Ce guide méthodologique indicateurs fait office de grille de lecture et d'interprétation des indicateurs incombant aux territoires ITI candidats à l'appel à candidature (AAC) lancé par l'Autorité de gestion.

En effet, pour chaque projet présenté à l'AAC, les candidats doivent donner un objectif quantitatif prévisionnel. *Exemple* : dans le cadre d'une rénovation thermique de logements, le porteur devrait *a priori* réhabiliter 150 logements.

Dans un second temps, lors des demandes de paiement (acompte ou solde), les réalisations effectives seront à transmettre à l'Autorité de gestion. *Dans notre exemple* : le porteur a effectivement réhabilité 145 logements.

Les indicateurs renseignés par l'Autorité de gestion sur la base des informations transmises par les territoires ITI

Exemple :

Code indicateur	Définition	OS concerné	Méthode de collecte
RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Tous	Chaque ITI sélectionné donnera son nombre d'habitants
RCO75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Tous	Chaque ITI sélectionné comptera pour « 1 »
RCR95	Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	OS 2.7	Chaque ITI sélectionné et positionné sur cet OS donnera son nombre d'habitants

## OS 1.2 - Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

Type d'action 1.2.1 – Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services

Quels indicateurs utiliser pour mon projet

Types de projets	Sous-actions / précisions	Indicateurs concernés
La création ou reconfiguration d'espaces dédiés à des nouveaux modes de travail, collaboratif et à distance, s'appuyant sur les technologies numériques (tiers-lieux, télécentres, espaces de coworking, fablabs, medialabs, ...)	Coûts liés aux études de préfiguration et de positionnement du tiers-lieu au sein de l'écosystème territorial (définition de la stratégie d'occupation/animation/pérennisation du lieu ou étude de marché visant à décrire le besoin, le public visé, le partenariat territorial, les actions envisagées, etc.)	RCO13 RCO14 RCR11
	Coûts liés aux travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'exploitation et animation pour les 24 premiers mois d'utilisation du site ; dans le cas de tiers-lieux existants et sous-utilisés, le FEDER pourra cofinancer des études de diagnostic afin de réajuster le positionnement du tiers-lieu.	
La création d'espaces dédiés à des nouveaux modes d'études et d'enseignements s'appuyant sur les technologies numériques	Coûts liés aux études de préfiguration, aux travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'exploitation et d'animation pour les 24 premiers mois d'utilisation.	RCO13 RCO14 RCR11
Les études et investissements liés à la mise en place de plateformes open data et au développement de nouveaux services numériques.	Dans le cadre des plateformes de données, les projets pourront viser la mise en place de plateformes de données ouvertes, ainsi que l'ouverture et le partage de données sectorielles d'intérêt, et les activités permettant le partage multi-acteurs de données (données ouvertes accessibles à tous ou partagées dans le cadre d'accords de gré à gré) dans une logique de data hub.	RCO13 RCO14 RCR11
Le développement d'outils et d'équipements numériques innovants améliorant la qualité de vie des citoyens et transformant les territoires.		RCO13 RCO14 RCR11

<b>RCO13</b>	<b>Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises</b>
Définition de l'Union européenne	<b>Valeur totale des services, produits ou processus numériques</b> nouvellement développés ou considérablement améliorés pour les entreprises par le biais de projets soutenus.  La valeur totale peut être mesurée soit en termes de valeur marchande, soit en termes d'investissements totaux requis pour le développement/la mise à niveau significative du service, produit ou service numérique concerné. Les mises à niveau importantes ne couvrent que les nouvelles fonctionnalités. Le service/produit/processus numérique peut être développé par l'entreprise soutenue ou par un tiers sous contrat.
Unité de mesure	<b>€ FEDER</b>
Points d'attention	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sont valorisés la totalité des services, produits ou processus numérique</li> <li>– Par entreprise, nous entendons une définition plus large : entités privées (associations)</li> <li>– Si le projet touche un public mixte (entités publiques et privées) : la totalité du montant FEDER est tout de même pris en compte.</li> <li>– Si le projet vise <i>in fine</i> une amélioration numérique du territoire, les dépenses d'infrastructures (bâti) sont comptabilisées.</li> </ul>
Exemples	<p><i>Exemple 1 :</i> Un projet à hauteur de 320 000€, dont 140 000€ d'infrastructure, 130 000€ d'équipements informatiques et 50 000€ au développement d'un logiciel. Taux d'intervention FEDER 40% du Coût Total Eligible : RCO13 = 128 000€ de FEDER.</p> <p><i>Exemple 2 :</i> Un projet de développement d'un logiciel pour des entités publiques et privées pour 100 000€ de FEDER. Je renseigne RCO13 = 100 000€ car <i>in fine</i>, ce projet est bien dédié à des entreprises.</p>
Stade et méthode de collecte	Lors de toute demande de paiement (acompte ou solde) : prise en compte de la totalité du cofinancement FEDER (soit jusqu'à 40 % du coût total éligible de l'opération).

<b>RCO14</b>	<b>Institutions publiques bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques</b>
Définition de l'Union européenne	<b>Nombre d'institutions publiques</b> soutenues pour tirer parti des TIC et de l'innovation numérique afin d'améliorer leurs processus, usages et applications.  Somme du nombre d'institutions publiques ayant reçu une aide afin d'améliorer leurs processus, usages proposés et applications à partir des TIC et des innovations numériques. L'indicateur mesure les porteurs de projet, et non les bénéficiaires finaux.
Unité de mesure	<b>Institutions publiques</b>
Points d'attention	<p>Institution publique : institution régie par le droit public, par opposition au droit privé. Les institutions publiques intègrent les institutions publiques locales, régionales et nationales. <b>Les universités et institutions scientifiques ne sont pas concernées.</b></p> <p>On peut comptabiliser pour cet OS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les GIP (Groupement d'intérêt public) ;</li> <li>– Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale ;</li> <li>– Les administrations publiques.</li> </ul>
Exemple	<p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Si le porteur est public, l'indicateur vaut 1 ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– S’il y a une convention chef de file public avec 3 partenaires (1 public et 1 privé et 1 université) : l’indicateur vaut 1 (<i>i.e.</i> ne pas compter le partenaire privé, ni l’université).</li> </ul>
Stade et méthode de collecte	Lors de toute demande de paiement (acompte ou solde).

<b>RCR11</b>	<b>Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés</b>
Définition de l’Union européenne	<p><b>Nombre de personnes</b> utilisant des services, applications ou processus numériques publics nouveaux ou améliorés introduits ou développés <b>par des institutions publiques</b> en résultat du soutien du FEDER.</p> <p><b>Nombre annuel d'utilisateurs</b> des services, produits et processus publics numériques nouvellement développés ou considérablement améliorés. Les mises à niveau importantes ne couvrent que les nouvelles fonctionnalités. Les améliorations d'applications existantes peuvent être prises en compte, si elles introduisent des changements significatifs, par exemple une nouvelle fonctionnalité (les simples mises à jour ne sont pas comptabilisées).</p>
Unité de mesure	<b>Utilisateurs annuels</b>
Points d’attention	<p>Sont considérés trois niveaux d’utilisateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les personnes fréquentant des lieux et équipements du numérique (<i>ex</i> : les tiers-lieux) ; estimer le nombre de personne/an. Un même usager fréquentant plusieurs fois dans l'année un même espace collaboratif sera comptabilisé pour chaque visite.</li> <li>– Les utilisateurs de services, plateformes et applications numériques avec un identifiant (<i>ex</i> : <i>Smart City</i>, application municipale, ENT, ...) ; estimer le nombre d’identifiants à créer (futurs utilisateurs)</li> <li>– Les utilisateurs de services numériques ne donnant pas lieu à une authentification préalable (<i>ex</i> : nombre de visiteurs uniques sur une page Web). Estimer le nombre de visites des pages web/an. Un même utilisateur ayant recours à la même application plusieurs fois dans l'année sera comptabilisé pour chaque utilisation</li> </ul>
Stade et méthode de collecte	<p>Plusieurs sources peuvent être exploitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il s’agit de l’amélioration d’un service numérique : le nombre d’utilisateurs est déjà connu ;</li> <li>– Si au moment du solde la valeur demeure inconnue, le prévisionnel sera renseigné en réalisé. Le porteur pourra ensuite être recontacté pour fiabiliser les réalisations effectives.</li> </ul>

## OS 2.1 - Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

### Type d'action 2.1.1 – Le soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux

Quels indicateurs utiliser pour mon projet

Types de projets	Indicateurs concernés
Soutien à la réalisation d'études et de diagnostics des besoins énergétiques	Aucun
Soutien à la réalisation de travaux liés à ces rénovations thermiques de logements sociaux permettant de favoriser le gain de deux classes énergétiques.	RCO18 RCR26 RCR29

Présentation des indicateurs

RCO18	Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique
Définition de l'Union européenne	Nombre de logements soutenus pour améliorer la performance énergétique. Pour un immeuble comportant plusieurs appartements, ce sont les appartements qui doivent être comptabilisés.  L'indicateur ne prend en compte que les logements sociaux et non les logements collectifs tels que les hôpitaux, les maisons de retraite (EHPAD), les prisons, les casernes militaires, les institutions religieuses, les pensions de famille <i>etc.</i>
Unité de mesure	<b>Nombre de logements rénovés</b>
Points d'attention	La mise en place d'une option de coût simplifiée (OCS) nécessite : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Un <u>diagnostic de performance énergétique</u> (étude thermique ou tout document équivalent) réalisé par un organisme certificateur <u>avant les travaux</u> permettant de justifier les catégories de performance du bien ;</li> <li>– Un <b>justificatif de la réalisation des travaux mentionnant le nombre de logements rénovés</b> dans le cadre de l'opération accompagné d'un document prouvant la réception des travaux (PV de réception des travaux) ;</li> <li>– Un <u>diagnostic de performance énergétique</u> (étude thermique ou tout document équivalent) réalisé par un organisme certificateur <u>après les travaux</u> permettant d'attester le saut de 2 catégories de performance du bien.</li> </ul>
Stade et méthode de collecte	Lors de la demande de solde, dès que le Diagnostic de performance énergétique (DPE) post-travaux est disponible.

RCR26	Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)
Définition de l'Union européenne	Consommation totale d'énergie primaire annuelle des logements et des bâtiments pris en charge.
Unité de mesure	<b>MWh par an</b> (MWh/an) en énergie primaire (EP) Attention : les DPE sont souvent en kWh/an (1000 kWh est égal à 1 MWh).
Points d'attention	L'indicateur mesure la consommation annuelle effective d'énergie primaire une fois le projet réalisé, soit le <b>gain énergétique</b> . Cette consommation annuelle est déterminée grâce au DPE. Autrement dit, il s'agit des consommations totales d'énergie primaire annuelle pré- et post-travaux des logements et des bâtiments pris en charge dans le cadre d'une action cofinancée par le FEDER.

	<p>Deux valeurs sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valeur de départ correspond à la consommation totale d'énergie primaire avant le début de l'intervention ;</li> <li>- La valeur atteinte se réfère à la valeur de la consommation totale d'énergie primaire pendant l'année suivant la livraison des logements.</li> </ul> <p>La valeur atteinte se réfère à la valeur de la consommation totale d'énergie primaire atteinte suite à la réalisation des travaux</p> <p>Les DPE (Diagnostics de Performance Energétique) ont pour but d'évaluer les <u>consommations énergétiques d'un logement</u> et de poser un diagnostic sur les GES produits par un bâtiment.</p>
Exemple	<p>Deux calculs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valeur de référence (pré-travaux) : consommation_surfacique_initiale * surface (SHON) / nombre_logements ;</li> <li>- La valeur de l'indicateur (post-travaux) : (consommation_surfacique_initiale - consommation_surfacique_finale) * (surface / nombre_logements).</li> </ul> <p>Je cherche dans le DPE ces quatre valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation surfacique initiale : 250 kWh/m<sup>2</sup>SHON.an ;</li> <li>- Consommation surfacique finale : 100 kWh/m<sup>2</sup>SHON.an ;</li> <li>- Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : 5000 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Nombre de logements rénovés (RCO18) : 120</li> </ul> <p>Ainsi, j'ai :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence : <math>250 * 5000 / 120 = 15\,625\text{kWh} = \mathbf{15,6\,MWh}</math> ;</li> <li>- Indicateur : <math>(250 - 100) * (5000 / 120) = 6\,250\text{kWh} = \mathbf{6,25\,MWh}</math>.</li> </ul>
Stade et méthode de collecte	Lors de la demande de solde, dès que le Diagnostic de performance énergétique (DPE) post-travaux est disponible.

<b>RCR29 Émissions estimées de gaz à effet de serre</b>	
Définition de l'Union européenne	Estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) avant et après la mise en œuvre du projet.
Unité de mesure	<b>Tonnes de CO<sub>2</sub>eq/an</b> (eq = équivalent)
Points d'attention	Les DPE (Diagnostics de Performance Energétique) ont pour but d'évaluer les consommations énergétiques d'un logement et de poser un <u>diagnostic sur les GES produits par un bâtiment</u> . Cet indicateur prévoit la mesure de l'écart avant et après le diagnostic.
Exemple	<p>La méthodologie du calcul de l'indicateur ressemble à celle du RCR26 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La valeur de référence (pré-travaux) : classe_climat_initiale*surface (SHON) / nombre_logements ;</li> <li>- La valeur de l'indicateur (post-travaux) : (classe_climat_initiale - classe_climat_finale) * (surface/ nombre_logements).</li> </ul> <p>Je cherche dans le DPE ces quatre valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe climat initiale : 40 kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>SHON.an ;</li> <li>- Consommation surfacique finale : 20 kgeqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>SHON.an ;</li> <li>- Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : 5000 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Nombre de logements rénovés (RCO18) : 120.</li> </ul> <p>Ainsi, on a :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence : <math>40 * 5000 / 120 = 1\,666,66</math> kgeqCO<sub>2</sub> = <b>1,67 tonnes de CO2eq/an</b> ;</li> <li>- Indicateur : <math>(40 - 20) * (5000 / 120) = 833,33</math> kgeqCO<sub>2</sub> = <b>0,84 tonne de CO2eq/an</b>.</li> </ul>
Stade et méthode de collecte	Lors de la demande de solde dès que le Diagnostic de performance énergétique (DPE) post-travaux est disponible.

## OS 2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Type d'action 2.6.3 – Mobiliser et accompagner les territoires bénéficiant du dispositif « Investissement territorial intégré » vers l'économie circulaire

Quels indicateurs utiliser pour mon projet

Types de projets	Indicateur concerné
Le soutien aux dépenses d'ingénierie, d'études pré-opérationnelles, de faisabilité, de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage	ISO2.6
Le soutien à l'acquisition d'équipements, de véhicules propres, de logiciels/d'outils informatiques, d'applications	ISO2.6
Le soutien à la réalisation de travaux d'aménagement (génie civil et bâtiment, intégration paysagère, réduction des nuisances, etc.) et d'agencement, panneaux/signalétiques	ISO2.6
Le soutien aux dépenses d'animation, de formation, d'accompagnement des changements de pratiques et des modèles et comportements, et de communication	ISO2.6
Le soutien à l'acquisition de bâtiments ou foncière, dans le respect de l'article 64 du règlement 2021/1060	ISO2.6

Présentation des indicateurs

ISO 2.6	Nombres d'actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès du territoire (collectivités, citoyens, acteurs privés/publics/associatifs)
Définition de l'Autorité de gestion	Certaines actions financées par le FEDER, en lien avec les types de projets présentés ci-dessus. Une opération peut mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation.
Unité de mesure	<p><b>Actions :</b> Comptabiliser <b>1 action par type d'action mise en œuvre</b>.</p> <p><i>Exemple :</i> La collecte de déchets d'entreprises et leur massification sur un site dédié, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets plastiques et métalliques</p> <p>Comptabiliser : la collecte, la création d'un site de tri, la valorisation des plastiques et la valorisation des métaux, soit ISO 2.6 = 4</p>
Stade et méthode de collecte	Lors d'une demande de paiement (acompte/solde).

## OS 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

Type d'action 2.7.1 – Action visant à rétablir un réseau écologique fonctionnel à l'échelle des territoires

Quels indicateurs utiliser pour mon projet

Types de projets	Indicateurs concernés
Etudes préalables nécessaires pour l'identification des continuités écologiques à restaurer et pour la définition des travaux à réaliser.	ISO2.7
Travaux de restauration des continuités écologiques (trame verte – biodiversité terrestre / trame bleue – biodiversité aquatique / trame noire – biodiversité nocturne) : création de passages à faune ou amélioration de passages existants, désimperméabilisation et renaturation de zones artificialisées, plantations, restaurations écologiques de milieux naturels dégradés, création de zone sombre pour la faune nocturne.	RCO36 ISO2.7
Actions de communication et démarches de suivi de l'efficacité écologique des travaux réalisés.	ISO2.7

Présentation des indicateurs

RCO36	Infrastructure verte soutenue à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique
Définition de l'Union européenne	<p>L'indicateur mesure la surface des infrastructures vertes nouvellement construites ou considérablement améliorées à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique. Les mises à niveau font référence à des améliorations significatives des infrastructures vertes existantes éligibles pour un soutien. L'entretien de ces infrastructures est exclu.</p> <p>Des exemples d'infrastructure verte comprennent des parcs riches en biodiversité, une couverture de sol perméable, des murs verts, des toits verts, des cours d'école vertes, etc. (voir l'EEA 2011, "Mapping the impacts of natural hazards and technological accidents in Europe").</p> <p>Cet indicateur ne couvre pas les infrastructures vertes soutenues pour l'adaptation au changement climatique ou les investissements dans <i>Natura 2000</i>.</p>
Unité de mesure	<b>Hectares</b> (ou ha, unité de surface représentée par un carré de 100 mètres de côté, soit 100 000 m <sup>2</sup> )
Points d'attention	Est comptabilisée comme « infrastructure verte » tous types d'actions cofinancé par le FEDER, en lien avec les types de projets présentés ci-dessus. Une opération peut mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation.
Stade et méthode de collecte	<p>Données vérifiées par le gestionnaire lors de l'achèvement du projet ou lors d'une demande de paiement (acompte/solde).</p> <p>Pièces probantes : documents permettant de justifier du nombre de m<sup>2</sup> ou d'hectares concernés (rapport technique établi par le chef de projet ou un expert à l'issue du projet).</p>

ISO2.7	Nombre d'actions visant à éviter, réduire ou compenser les incidences de l'anthropisation des espaces d'intérêt écologique
Définition de l'Autorité de gestion	Toutes les actions financées par FEDER, en lien avec les types de projets présentés ci-dessus. Une opération peut mettre en œuvre plusieurs actions de sensibilisation.
Unité de mesure	<b>Actions</b>
Point d'attention	<b>1 projet cofinancé = 1 action.</b> Toutefois, le coût moyen des projets repose sur des actions onéreuses en termes de fonctionnement.
Méthode de collecte	<p>Cet indicateur est étroitement lié à l'indicateur RCO36 (présenté ci-avant). La différence est qu'on ne se concentre pas sur la surface des actions (en hectares) mais sur le nombre d'actions.</p> <p><i>Exemple</i> : Un porteur réalise un chiroduc, qui offre la possibilité aux chauves-souris de voler à une bonne hauteur et d'éviter les collisions sur 10 hectares. Il permet de créer une structure linéaire que les chauves-souris détectent grâce à leurs ultrasons, en leur fournissant un repère pour traverser l'infrastructure.</p> <p>Le porteur a donc RCR36 = 10 ha et ISO 2.7 = 1.</p>